



HANDBALL CLUB GUIGNES (HBCG)

Ce règlement doit permettre à tous de vivre au mieux sa passion du handball. En prenant ma licence au HBCG je reconnais en accepter les conditions et devient ainsi membre du HBCG et de la Fédération Française de Handball.

Chapitre 1

L'inscription :

Les joueurs ont le droit à 3 séances d'essai gratuites chaque saison, après quoi l'inscription devra être en règle pour pouvoir poursuivre la pratique.

Tarifs :

Cotisation, licence.

Le montant de la cotisation du HBCG est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Le montant de la cotisation pour l'obtention de la licence prend en compte l'appel de cotisations de la FFHB, de la Ligue Ile de France, du Comité de Seine et Marne et la couverture assurance de base ainsi que l'adhésion au HBCG.

Conditions d'assurance :

La délivrance d'une licence donne droit à une couverture de base par la compagnie d'assurance référencée par la FFHB (MARSH). Un récapitulatif des montants de prise en charge est accessible en ligne lors de la validation du formulaire.

Pour un niveau de couverture supplémentaire, des options peuvent être prises au moment de l'inscription. Le surcoût est alors à la charge du licencié qui souhaite prendre la couverture complémentaire.

Médical :

Présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball en compétition de l'année sportive en cours dans le cas de licenciés majeur, dont le certificat date de moins de 3 ans.

Présentation d'un questionnaire de santé pour les licenciés mineurs, et les licenciés majeurs dont le certificat est daté de moins de 3 ans.

Documents obligatoires :

Voir fiche d'inscription disponible chaque saison.

La fiche de renseignements complémentaires est à rendre avec le reste des documents pour valider l'inscription.



Validité de l'inscription :

La licence ne sera enregistrée qu'à partir d'un dossier complet.

Chapitre 2

La pratique :

Quel que soit le statut des membres du HBCG (joueur, arbitre, entraîneur, membre du bureau, spectateur, bénévole...) ceux-ci ne doivent jamais oublier qu'ils représentent le club et doivent en véhiculer la meilleure image possible.

En tant que licencié, je me dois de :

- Respecter les locaux mis à ma disposition.
- Respecter l'encadrement, les bénévoles et les membres du bureau qui partagent la même passion que moi, le handball.
- Respecter le règlement de la Fédération Française de Handball.

En tant que licencié, je peux prétendre à :

- Pratiquer dans un cadre agréable et sûr.
- L'accès aux informations, formations, événements proposés par le club ou la Fédération Française de Handball.

Les entraîneurs et accompagnateurs :

Les entraîneurs et accompagnateurs qui encadrent les séances et les matches se doivent de :

- Montrer l'exemple en toute circonstance.
- Avoir un comportement responsable, en particulier avec un public de mineur.

Les entraîneurs et accompagnateurs qui encadrent les séances et les matches peuvent prétendre :

- A l'accès à la formation (club ou fédérale) Les frais de formation sont alors à la charge du club (inscription seule)

En dehors du terrain, je m'engage à transmettre les mêmes valeurs de respect et de fair-play que sur le terrain.



Chapitre 3

La vie du club :

La vie du club ne se limite pas uniquement à l'entraînement et à mon match du week-end. En devenant membre du HBCG, je prends conscience que le club est un lieu d'échange et de partage.

Ainsi ma licence me permet de :

- Participer à des tournois.
- M'investir dans les domaines de mon choix, au sein des commissions présentes au club.
- Prendre part aux festivités mises en place par/pour le club.
- Être force de proposition si j'ai des idées à partager pour le développement du club.

Mais je m'engage de mon côté a :

- Véhiculer une image positive du club.
- Contribuer à la bonne tenue des matchs au gymnase le weekend (table, buvette, rangement)
- A prendre part à l'organisation des événements qui sont organisés par le club afin de ne pas être un simple consommateur mais un véritable acteur de la réussite du club.

Lorsque j'encourage une équipe de mon club lors des matches à domicile et à l'extérieur, je n'oublie pas de :

- Garder le même comportement exemplaire que lorsque je suis sur le terrain.
- M'assurer que les gens qui m'accompagnent partagent les mêmes valeurs de fair-play et de respect.

Le HBCG décline toute responsabilité en cas de sanctions disciplinaires à l'encontre de ces licenciés. Toute sanction financière infligée par les instances sera à charge du licencié si la responsabilité est avérée.

Le club se réserve également le droit de prendre des mesures disciplinaires en accord avec le conseil d'administration en cas de manquements répétés.